

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE SAINT-DENIS (REUNION)
5 Avenue André MALRAUX - CS 81027
97495 SAINTE CLOTILDE CEDEX

BDO-HDM
29 rue GABRIEL DE KERVEGUEN
ZI DU CHAUDRON
97490 Sainte-Clotilde

V/REF :
N/REF : 73 B 43 / 2017-B-2638

Le greffier du tribunal de commerce de Saint-Denis certifie qu'il a reçu le 03/07/2017,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2016, ainsi que la déclaration de confidentialité.

Concernant la société

A LA VILLE DE PARIS
Société à responsabilité limitée
Angle des Rues Maréchal Leclerc Et Juliette Dodu
97400 Saint-Denis

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-B-2638 le 17/11/2017

R.C.S. ST DENIS DE LA REUNION TGI 310 879 564 (73 B 43)

Fait à SAINT- DENIS le 17/11/2017,
LE GREFFIER



dépôt du 17 NOV. 2017
2638

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2016 12			Exercice N-1 31/12/2015 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	31 023	6 626	24 397	7 622	16 775	220.07
	Fonds commercial (1)	235 727		235 727	235 727		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	205 884	204 588	1 296	3 778	2 482-	65.70-
	Installations techniques, matériel et outillage	1 530	970	561	782	221-	28.30-
	Autres immobilisations corporelles	531 375	223 195	308 180	250 326	57 854	23.11
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes	2 918		2 918	2 918		
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	582		582	561	21	3.82
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total II		1 009 039	435 378	573 661	501 714	71 947	14.34
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	2 328 131	240 300	2 087 831	1 852 466	235 366	12.71
	Avances et acomptes versés sur commandes	15 318		15 318	29 092	13 775-	47.35-
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	45 512	207	45 305	37 039	8 266	22.32
	Autres créances	251 230		251 230	242 985	8 245	3.39
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	139 579		139 579	37 698	101 881	270.26
	Charges constatées d'avance (3)	1 056		1 056	1 606	550-	34.25-
	Total III	2 780 826	240 507	2 540 319	2 200 885	339 433	15.42
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		3 789 864	675 885	3 113 980	2 702 600	411 380	15.22

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2016 12	Exercice N-1 31/12/2015 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 120 900)	120 900	120 900		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	12 090	12 090		
	Réserves statutaires ou contractuelles	123 103	123 103		
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	1 629 148	1 611 035	18 113	1.12
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	137 846	47 113	90 733	192.59
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	2 023 087	1 914 241	108 846	5.69
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	132 499	85 830	46 669	54.37
	Concours bancaires courants	22 660	46 665	24 005-	51.44-
	Emprunts et dettes financières diverses	18 880	19 202	322-	1.68-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	32 177	8 719	23 458	269.04
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	748 405	475 383	273 021	57.43
	Dettes fiscales et sociales	130 196	146 484	16 288-	11.12-
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	6 076	6 076		
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	1 090 893	788 359	302 534	38.38
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	3 113 980	2 702 600	411 380	15.22

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 113 979.79 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 4 416 520.01 Euros et dégageant un bénéfice de 137 846.12 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un crédit d'impôt relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 36 347 €. Il s'agit du montant définitif déterminé à la fin de l'année civile 2016. Ce crédit d'impôt sera imputé sur l'impôt dû au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 36 347 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	36 347
Total	36 347

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	31. 0000	3 900			3 900

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût de revient hors taxes.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	20 896
Autres créances	19 354
Total	40 250

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	545
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 100
Dettes fiscales et sociales	56 597
Autres dettes	6 076
Total	80 319

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 056
Total	1 056

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				104 056	104 056
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				36 860	36 860
- exercice				22 182	22 182
Total				59 042	59 042
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				22 877	22 877
- entre 1 et 5 ans				33 435	33 435
Total				56 311	56 311
Valeur résiduelle					
- à un an au plus				1 030	1 030
Total				1 030	1 030
Montant en charge sur l'exercice				22 182	22 182

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

	page
Principes et conventions générales	14
Permanence ou changement de méthodes	14
Informations complémentaires (CICE)	14
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	15

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	15
Etat des amortissements	15
Etat des provisions	15
Etat des échéances des créances et des dettes	15
Composition du capital social	15
Evaluation des immobilisations corporelles	15
Evaluation des matières et marchandises	15
Dépréciation des stocks et en cours	16
Evaluation des créances et des dettes	16
Dépréciation des créances	16
Produits à recevoir	16
Charges à payer	16
Charges et produits constatés d'avance	16

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Informations en matière de crédit bail	17
--	----

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Résultats financiers des cinq derniers exercices	18
--	----

NA = Non Applicable NS = Non significative

17 NOV. 2017

A LA VILLE DE PARIS

Société à responsabilité limitée

au capital de 120 900 euros

Siège social : Angle, des rues Maréchal Leclerc et Juliette Dodu

97400 SAINT DENIS

310 879 564 RCS SAINT DENIS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 JUIN 2017

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevant à 137 846 euros de la manière suivante :

❖ Origine

Bénéfice de l'exercice

137 846 euros

❖ Affectation

A titre de dividendes aux associés

60 000 euros

Soit 15,38 euros par part

Le solde

77 846 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à

1 706 994 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 1 963 087 euros, décomposés comme suit :

Capital	:	120 900 euros
Réserve légale	:	12 090 euros
Réserves statutaires ou contractuelles	:	123 103 euros
Autres réserves	:	1 706 994 euros
Situation nette	:	1 963 087 euros

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 60 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux associés que :

- les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts,

d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable,

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Distributions de dividendes antérieures

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, l'assemblée générale en date du 17 Juin 2016, a décidé la distribution d'un dividende d'un montant de 29 000 euros, éligible à l'abattement prévue à l'article 158 3-2 du CGI.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :



Assemblées générales tenues au cours de l'exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement <i>en Euros</i>		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus Distribués	
31/12/2015	50 000	0	0
31/12/2014	0	0	0
31/12/2013	0	0	0

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2017

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



SHOAIB INGAR
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
Inscrit à la Cour d'Appel de Saint-Denis
26, Rue Jean Cocteau
Résidence Anaxagore Apt 405
97490 SAINTE-CLOTILDE

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE SAINT-DENIS (RÉUNION)

Dépôt du:

N°:

RC:

17/11/17
2638
(730 43)
B 30 890 564

VILLE DE PARIS

64 RUE MARECHAL LECLERC
BP 246

97465 SAINT DENIS CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER 2016 AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT GENERAL

Shoaib INGAR
Expert-Comptable
Commissaire Aux Comptes
Inscrit à la Cour d'appel de Saint-Denis
26, Rue Jean Cocteau
405 Résidence Anaxagore
97 490 Sainte-Clotilde
Tél : 0262 94 03 08

A LA VILLE DE PARIS

SARL au capital de 120 900 €
Siège social : 64 Rue Maréchal Leclerc BP 246
97465 SAINT-DENIS CÉDEX

SIRET : 31087956400014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2016

Mesdames, Messieurs les Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de votre SARL, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre SARL à la fin de cet exercice.

II. - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes de votre SARL, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de justification particulière.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

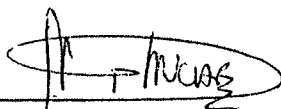
III. - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par le Gérant et dans les documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Sainte Clotilde

Le 2 Juin 2017



Shoaib INGAR

Commissaire aux Comptes

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2016 12			Exercice N-1 31/12/2015 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	31 023	6 626	24 397	7 622	16 775	220.07
	Fonds commercial (1)	235 727		235 727	235 727		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	205 884	204 588	1 296	3 778	2 482	65.70
	Installations techniques, matériel et outillage	1 530	970	561	782	221	28.30
	Autres immobilisations corporelles	531 375	223 195	308 180	250 326	57 854	23.11
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes	2 918		2 918	2 918		
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	582		582	561	21	3.82
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	1 009 039	435 378	573 661	501 714	71 947	14.34
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	2 328 131	240 300	2 087 831	1 852 466	235 366	12.71
	Avances et acomptes versés sur commandes	15 318		15 318	29 092	13 775	47.35
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	45 512	207	45 305	37 039	8 266	22.32
	Autres créances	251 230		251 230	242 985	8 245	3.39
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	139 579		139 579	37 698	101 881	270.26
	Charges constatées d'avance (3)	1 056		1 056	1 606	550	34.25
	Total III	2 780 826	240 507	2 540 319	2 200 885	339 433	15.42
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 789 864	675 885	3 113 980	2 702 600	411 380	15.22

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2016 12	Exercice N-1 31/12/2015 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 120 900) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	120 900	120 900		
	Réserves				
	Réserve légale	12 090	12 090		
	Réserves statutaires ou contractuelles	123 103	123 103		
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	1 629 148	1 611 035	18 113	1.12
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	137 846	47 113	90 733	192.59
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	2 023 087	1 914 241	108 846	5.69
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	132 499	85 830	46 669	54.37
	Concours bancaires courants	22 660	46 665	24 005	51.44
	Emprunts et dettes financières diverses	18 880	19 202	322	1.68
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	32 177	8 719	23 458	269.04
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	748 405	475 383	273 021	57.43
	Dettes fiscales et sociales	130 196	146 484	16 288	11.12
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	6 076	6 076		
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	1 090 893	788 359	302 534	38.38
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	3 113 980	2 702 600	411 380	15.22

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 113 979.79 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 4 416 520.01 Euros et dégageant un bénéfice de 137 846.12 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un crédit d'impôt relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 36 347 €. Il s'agit du montant définitif déterminé à la fin de l'année civile 2016. Ce crédit d'impôt sera imputé sur l'impôt dû au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 36 347 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	36 347
Total	36 347

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	31.0000	3 900			3 900

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût de revient hors taxes.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	20 896
Autres créances	19 354
Total	40 250

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	545
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 100
Dettes fiscales et sociales	56 597
Autres dettes	6 076
Total	80 319

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 056
Total	1 056

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				1 04 056	1 04 056
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				36 860	36 860
- exercice				22 182	22 182
Total				59 042	59 042
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				22 877	22 877
- entre 1 et 5 ans				33 435	33 435
Total				56 311	56 311
Valeur résiduelle					
- à un an au plus				1 030	1 030
Total				1 030	1 030
Montant en charge sur l'exercice				22 182	22 182



ENVOI EN GED

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE SAINT-DENIS (REUNION)
5 Avenue André MALRAUX - CS 81027
97495 SAINTE CLOTILDE CEDEX

A LA VILLE DE PARIS

Angle des Rues Maréchal Leclerc Et Juliette Dodu
97400 Saint-Denis

Date Chrono : 17/11/2017

Type de document : Déclaration de confidentialité

N° de Gestion : 73 B 43

N° de dépôt : 2017B2638

Siren : 310 879 564



GED00343533



ENVOI EN GED

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE SAINT-DENIS (REUNION)
5 Avenue André MALRAUX - CS 81027
97495 SAINTE CLOTILDE CEDEX

A LA VILLE DE PARIS

Angle des Rues Maréchal Leclerc Et Juliette Dodu
97400 Saint-Denis

Date Chrono : 17/11/2017

Type de document : Dépôt de comptes annuels

N° de Gestion : 73 B 43

N° de dépôt : 2017B2638

Siren : 310 879 564



GED00343534